

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 9 (1890)
Heft: 5

Artikel: Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie [Suite]
Autor: Reber, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En outre, la distinction de membre honoraire à été accordée à MM. Eugène Demole à Genève et Louis Chautard à Croisanville. Dans le prochain numéro du *Bulletin* nous reviendrons sur ces détails et donnerons le compte rendu de l'assemblée générale.

Pour le Comité :

Paul STRÖHLIN, *président*.

FRAGMENTS NUMISMATIQUES SUR LE CANTON D'ARGOVIE

(*Suite.*)

V. ZOFINGUE.

L'histoire numismatique de la ville de Zofingue comporte plusieurs époques de vive discussion, ce qui explique les publications nombreuses et les manuscrits conservés dans différentes bibliothèques et qui traitent moins souvent de la description des monnaies et médailles que des lois, et surtout de la question de savoir si Zofingue avait le droit de battre monnaie, ce qui ne fait du reste aucun doute pour tout historien impartial. En 1415, la ville devient bernoise et le droit de monnayer tombe par ce fait; mais, à la suite de certaines vexations et pour prouver son droit, la ville entreprit une dernière fois de battre monnaies en 1722 et 1726. Sans doute ce coup de tête lui attira des démêlés très désagréables avec ses maîtres, les monnaies en question ne purent pas circuler et la ville dut même les cacher. Ces pièces, devenues très rares et recherchées, sont les suivantes : 20 Kreutzer (5 Batzen) 1722; 10 Kreutzer; 4 Kreutzer (1 Batzen) 1726; $\frac{1}{2}$ Batzen, 1726; 1 Kreutzer, 1722; Vierer.

Nous relevons ces faits en passant et plutôt parce que sur quelques-uns des prix d'école que nous allons décrire ici, la ville de Zofingue ne put s'empêcher de marquer la valeur de ces pièces, ce qui dénote certainement un dernier mouvement de regret pour un droit perdu. Plusieurs de ces prix sont marqués 20 ou 12 $\frac{1}{2}$ Batzen. Les détails suivront plus loin.



26



27



28



29





30



31



32



33



1. Pl. IX, *fig.* 26. Haller 926. Médaille en argent coulée et ciselée, poids : 8,0 gr. (celle du Musée de Berne a 7,0 gr.), diam. : 0^m, 025. Av. : l'écusson de Zofingue, dans un cartouche orné; au-dessus : Z. O. Rev. : inscription en cinq lignes entre deux branches de laurier croisées en bas et en haut : PRÆ. | MIVM | DIL : CA | TECH : | 1627 | .

2. Pl. IX, *fig.* 27. Haller 927. A peu près comme la précédente; la couronne de laurier un peu variée, sur le revers la date 1685. Elle est cependant un peu plus petite (0^m,024 de diam.) et pèse 6 gr. en argent.

3. Pl. IX, *fig.* 28. Haller 928. Médaille coulée et ciselée, poids : 7,60 gr.; un autre exemplaire : 8,50 gr. et diam. : 0^m, 028. Av. : L'écusson richement entouré d'ornements et surmonté d'un chérubin. Des deux côtés de la tête : Z. — O. Rev. : Au centre d'une large couronne inscription en cinq lignes : PRÆ | MIVM | DIL : CA | TECH. | 1685.

4. Haller 929. Argent 5,60 gr. Diam. : 24^{mm}; mais, sauf le diamètre différent les deux côtés absolument identiques aux numéros 1 et 2.

5. Pl. IX, *fig.* 29. Haller 930. Médaille coulée et ciselée, en argent, 15,40 gr., diam. : 0^m,035. Av. : L'écusson de la ville surmonté d'un chérubin entouré de lambrequins. Légende en deux lignes, partagée par l'écusson : 17—04 Z — O Rev. : Le roi David regardant à gauche, la tête couronnée, agenouillé sur un coussin et jouant de la harpe. Légende : PRÆMIVM DILIGENTIÆ PSAL. ☼ L'exemplaire de la collection de Lucerne que M. le D^r Th. de Liebenau a eu l'obligeance de m'envoyer a un poids de 18 gr.

6. Pl. X, *fig.* 30. Haller 931. En argent, 7,8 gr., diam. : 0^m,028. Av. : L'écusson ovale entouré d'ornements, surmonté d'un chérubin. Rev. : Inscription en sept lignes : PRÆMIVM | DILIGEN : | CATECHETIC. | PRO IV : | VENTUTE | ZOFING : | 1715. Dessus et dessous un ornement.

7. Pl. X, *fig.* 31. Haller 932. En argent, 6,8 gr., diam. : 0^m,027. Av. : L'écusson ovale entouré d'ornements. Grènetis. Rev. : Entre deux branches de laurier, croisées en bas et en haut,

l'inscription suivante en six lignes : PRÆ : | MIVM | DILIGEN : | CATECHE | TICÆ | 1720. Grènetis.

8. Pl. X, *fig. 32*. Haller 933. Argent 11,10 gr., diam. : 3 cm. C'est une médaille qui, au point de vue du type, diffère complètement du reste des prix de Zofingue. Av. : Ecusson de la ville surmonté d'un chérubin et tenu des deux côtés par deux génies qui de leur main libre portent une branche de palmier. Grènetis. Rev. : Inscription en six lignes : PRÆ : | MIVM | DILIGEN. | CATECHE | TICÆ | · 1721. En bas deux branches de palmier croisées, autour trois rinceaux Grènetis.

9. Pl. X, *fig. 33*. Haller 934. En argent, 19,20 gr. ; l'exemplaire de Berne n'a que 18,5, celui de Winterthur 18,70. Diam. : 0^m,037. Av. : L'écusson de la ville entouré de deux branches de palmier et d'autres ornements, surmonté d'une grande coquille. Lég. : Palmen-Pfenning. (Lettres allemandes) En exergue : Zofingen (idem). Rev. : Inscription en sept lignes en caractères allemands, entourée au bas de deux feuilles de palmier, le reste en ornements : Herr ! | Diess soll mein | Theil seyn dass ich | deine Wort be- | wahre. | ps : cxix. | 57 | (trad. : Ce sera ma part que je garde tes paroles).

10. Pl. XI, *fig. 34*. Haller 935. Médaille en argent, diam. : 0^m,036, poids : 18 gr. (celle de Winterthur a 17,30). Av. : Ecusson de la ville, entouré de fleurs, de branches de palmier et d'autres ornement, surmonté d'une coquille. Lég. : Stadt Zofingen (lettres allemandes) ; en exergue : 20 Batzen (idem)-Grènetis. Rev. : en 6 lignes : Joh. XIII. V. 17 | So Ihr dieses | | wüßet | So seyt Ihr selig | wan Ihr's | thut. (Lettres allemandes.) La pièce qui a servi pour notre figure est renflée au milieu avec un bord à grènetis très aminci.

11. Pl. XI, *fig. 35*. Haller 936. Médaille en argent, diam. : 0^m,032, poids : 10,5 gr. Av. : Ecusson de la ville dans un cartouche surmonté d'une gerbe de fleurs, d'où pendent deux guirlandes. Lég. : Catechismus-Pfenning. En exergue : Zofingen. (Catechismus, lettres latines ; Pfenning et Zofingen,



34



35



36



37





38



39



40



41



lettres allemandes.) Rev. : entre deux branches de palmier et de laurier on lit en six lignes (caractères allemands) : Selig sind | die seine Zeüg- | nussen bewah- | ren | ps. cxix. | 2. Grènetis.

12. Pl. XI, *fig. 36*. Argent 10,50 gr., diam. : 0^m,033. Haller 937. Av. : L'écusson orné de branches de palmier, surmonté d'une couronne de laurier. Lég. : Stadt Zofingen. En exergue : 12 1/2 Batzen (le tout en lettres allemandes). Rev. : Entre deux branches de palmier, en trois lignes : Preis | der | Schreib-Kunst. Grènetis.

13. Pl. XI, *fig. 37*. Médaille en argent, 10,50 gr. ; diam. : 0^m,033, Haller 938. Grènetis. Av. : comme la précédente. Rev. : se trouve l'inscription suivante, cartouche portant en trois lignes : Preiss | der | Rechen-Kunst. (Caractères allemands). Grènetis.

14. Pl. XII, *fig. 38*. Haller, 939, en argent, diam. : 0^m,033, poids : 10,80 gr. Av. : comme sur la précédente. Grènetis. Rev. : Au milieu d'un entourage d'ornements on voit l'inscription suivante, en lettres allemandes, en trois lignes : Preiss | der | Sing-Kunst. (Prix de chant.) Grènetis.

VI. CANTON D'ARGOVIE

1. Pl. XII, *fig. 39*. Prix du département de l'instruction publique du canton d'Argovie. Av. : au milieu en deux lignes, entourées de deux branches de laurier : CANTON | ARGAU
Lég. : ERZIEHUNGS RATH. Grènetis. Sur le revers on remarque au centre un homme en habits de savant ancien posant une couronne de laurier sur la tête d'un enfant nu. A droite au fond, on voit un temple antique, entouré d'une auréole. Lég. : DEM FLEISS ZUM LOHNE (prix de l'application). En exergue la date 1801. Cette date est surprenante parce que le canton d'Argovie fut institué comme tel par l'acte de Médiation, en 1803. Grènetis. Médaille en argent de 6,50 gr. et de 0^m, 021 de diam.

2. Pl. XII, *fig. 40*. Petite médaille de mérite du Canton d'Argovie. Je n'en ai vu, jusqu'à présent, qu'en or et en

argent. Elle a 0^m,032 de diamètre. Av. : Au milieu on remarque, l'écusson fortement en relief et entouré de deux cornes d'abondance remplies de fruits de toute nature et portant également des branches de laurier se croisant. Lég. : CANTON ARGAU. Le revers présente une déesse coiffée d'un casque à plume, assise au pied de deux colonnes, tenant dans sa main droite une lance et appuyant le bras gauche sur un bouclier, orné d'un œil rayonnant. Autour de la déesse on voit groupés de nombreux emblèmes : le caducée de Mercure, la corne d'abondance, une lyre, des livres, des cartes, un globe, une perspective et au fond le soleil levant. Lég. : SALUS POPULI SUPREMA LEX. En exergue le nom du graveur : *Schenk*.

3. Pl. XII, *fig. 41*. La grande médaille de mérite du canton d'Argovie, de 0^m,042 de diamètre, en or, argent et même en métal ordinaire. Av. : L'écusson argovien, entouré de palmier et laurier. Lég. : CANTON ARGAU. Le revers montre également une déesse coiffée d'un casque à plume, assise et appuyée contre la base d'une colonne. Elle tient dans sa main droite une couronne de laurier et dans sa main gauche une lance, en mettant le bras sur un bouclier orné au centre d'une tête de Méduse. Autour on voit les attributs comme le hibou, la corne d'abondance, un livre, le globe, un télescope, etc. En exergue le nom du graveur : A. SCHENK. F.

(A suivre).

B. REBER.

LES MÉDAILLES DU CONCOURS MUSICAL DE GENÈVE

Une grande fête internationale de musique a eu lieu à Genève les 15, 16 et 17 août 1890 ; favorisée par un temps exceptionnellement beau, elle a fort bien réussi. Ce concours avait attiré un grand nombre de sociétés, chorales, harmonies et fanfares, comprenant plus de dix mille exécutants et venant de Suisse, de France et d'Italie.

Comme toutes les fêtes, celle-ci a provoqué une véritable

Alexandre, grand prieur de France, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, né en 1595 ; à *Louis de Mercœur*, duc de Vendôme ; et à *François de Vendôme*, duc de Beaufort, successeur de César dans sa charge d'amiral.

Des planches remarquables illustrent ce mémoire, complété encore par de substantielles notes ; il sera lu avec fruit par tous les numismatistes, aussi bien ceux qui s'occupent spécialement de la numismatique française que ceux qui collectionnent les pièces de tous pays.

J. M.

ERRATUM

Dans mon travail *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*, IV, Lenzburg, page 153, le mot « perché » doit suivre le mot « château-fort ». La ville se trouve au bas du rocher, non pas sur celui-ci.

B. REBER.

CONCOURS ARTISTIQUE DE PHOTOTYPIE

Un Concours artistique ayant été ouvert à Genève, le soussigné, directeur du Concours fait frapper une médaille tirée à trois exemplaires, un en or, un en vermeil et un autre en argent, destinés à être offerts aux concurrents primés.

Si la demande lui en est faite pendant les quinze jours qui suivront celui où le présent *bulletin* paraîtra, le directeur du Concours fera frapper encore un exemplaire en or de cette médaille au prix de fr. 200 ; dix exemplaires en argent à fr. 25 et cinq exemplaires en bronze au prix de fr. 15 pièce.

La médaille sera du module d'environ 35^{mm} ; elle présentera au droit les circonstances du Concours, et au revers un soleil avec la légende POST TENEBRAS SPERO LUCEM.

Le soussigné prend l'engagement que, en aucun cas, ni pour le présent, ni pour l'avenir il ne sera frappé aucun autre exemplaire de cette médaille destinée à rester une rareté.

Genève, 31 décembre 1890.

E. DEMOLE.